



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Formulaire de candidature Option EPS Rentrée 2019



À remettre lors de la journée d'inscription

NOM : PRÉNOM :

CLASSE : PROFESSEUR D'EPS DE 3^e :

BO spécial du 22 janvier 2019

L'enseignement optionnel d'Éducation physique et sportive (EPS) prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement et/ou à la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques (APSA).

Objectifs

Par l'activité régulière de l'élève dans des **pratiques physiques** diversifiées, et par l'**apport de connaissances pluridisciplinaires**, la **réalisation de projets collectifs**, la **réalisation d'un dossier d'étude**, cet enseignement optionnel d'EPS a pour objectifs de :

- développer une culture corporelle par l'approfondissement et la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques ;
- faire comprendre que les APSA s'inscrivent dans des problématiques de société ;
- faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'études ;
- sensibiliser les élèves à la conduite de projet et la réalisation d'une étude.



MOYENNES DES TRIMESTRES EN EPS

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Moyennes			

ACTIVITÉ DOMINANTE PRATIQUÉE EN CLUB , SAISON 2018-2019:.....

Depuis Combien d'années :..... Nombre d'entraînements par semaine :.....Club/ville :.....

Niveau de pratique (à entourer) : départemental / régional / national ou autre :

AUTRES ACTIVITÉS PRATIQUÉES EN CLUB DEPUIS 10 ANS :

Activité	Niveau atteint	Arbitrage ? Encadrement ?

ACTIVITÉS PRATIQUÉES À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE :

Activité	Années de pratique	Jeune officiel, arbitrage

--	--	--

Décrivez en quelques lignes les raisons pour lesquelles vous souhaitez vous inscrire à l'option EPS

L'option EPS c'est :

- **Un cours de 2h obligatoire par semaine (vendredi de 16h à 18h).**
 - **Un stage d'une semaine par niveau obligatoire.**
- **Des évaluations et des appréciations sur les bulletins trimestriels.**
 - **Un engagement obligatoire pour l'année scolaire entière.**
- **Un investissement dans l'A.S du Lycée afin de confronter et valider ses compétences en tant que joueur, jeune officiel, arbitre ou organisateur et de mesurer ses connaissances effectives.**

Vu et pris connaissance,

Les parents ou le représentant légal :

L'élève :

Ne rien inscrire ci-dessous

Avis	Rq